

DG AMÉNAGEMENT
Direction des Opérations d'Aménagement
et des Projets Urbains
Territoire Opérationnel Ouest

Vos réf. : 1-7-31-Cugnaux-Péd'Estèbe-gendarmerie-AE-notif
Nos réf. : D-19025221

Affaire suivie par : Samuel ROUX
Chefs de projets
T. : 05 81 91 72 24
samuel.roux@toulouse-metropole.fr

Toulouse, le 26 JUL. 2019

Monsieur Eric PELLOQUIN
Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Occitanie
Département Autorité Environnementale
1 rue de la Cité administrative - CS 80002
31074 TOULOUSE Cedex 9

Objet : réponse à l'avis de l'autorité environnementale du projet d'aménagement du secteur Pé d'Estèbe – Belle Enseigne

Monsieur le Directeur,

Suite à la transmission de l'avis de l'autorité environnementale concernant les procédures de déclaration d'utilité publique du projet cité en objet, veuillez trouver ci-joint, pour information, le mémoire en réponse correspondant, conformément à la loi du 2 mars 2018 et à l'ordonnance du 3 août 2016 relative à la modification des règles relatives à l'évaluation environnementale .

Je vous confirme que cet avis fera l'objet d'une mise en ligne sur internet avec l'étude d'impact. Ce mémoire en réponse sera joint au dossier d'enquête publique qui doit se dérouler du 4 septembre au 4 octobre prochain, conformément à l'arrêté préfectoral de la Préfecture de Haute-Garonne datant du 15 juillet dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Directeur Général à l'Aménagement

Elsa AMADIEU



PJ : mémoire en réponse.